



CCPC du 24 juin 2016

Bilan recrutement des expatriés

Principes et règles de gestion du recrutement des expatriés enseignants

en rouge, nouveautés ou précisions rajoutées pour rentrée 2017 avec l'accord unanime des organisations syndicales, SNUipp FSU et SE UNSA

pour être considéré comme recevable:

- *si déjà expatrié, être au terme de sa mission actuelle d'expatrié (être au terme de son contrat de trois ans ou de sa reconduction expresse demandée et obtenue ou de sa prolongation exceptionnelle demandée et obtenue)*
- *être titulaire depuis au moins deux ans*
- *ne pas être en cours de mission en Nouvelle Calédonie ou à Wallis et Futuna (année scolaire différente du 1^{er} janvier au 31 décembre)*
- *ne pas être en cours de contrat en école européenne (sauf si en fin de 5^{ème} année)*
- *avoir achevé son contrat en Polynésie Française (ne pas être en cours de 1^{ère} ou de 3^e année)*

pour être considéré comme prioritaire (sinon dossier ne sera retenu que dans un deuxième temps si absence de candidatures prioritaires correspondant aux profils souhaités)

- *ne pas totaliser plus de 9 ans à l'étranger* sans être revenu exercer 3 années consécutives en France.*
- *ne pas être réintégré en activité en France depuis moins de 3 ans après un séjour à l'étranger**
- *ne pas avoir effectué plus de 18 ans à l'étranger*
- *être au minimum dans sa troisième année de contrat de résident au sein d'un même établissement*
- *ne pas être en disponibilité depuis deux ans (sauf en contrat local dans le réseau AEFÉ depuis au moins une année scolaire). Un dossier est donc classé*

« prioritaire » si le candidat est, tout au plus, dans sa première année de disponibilité ou s'il exerce en recrutement local dans un établissement AEFE. Ceci afin de ne pas pénaliser les collègues en disponibilité pour suivre leur conjoint.

**Ce décompte n'intègre plus les services effectués dans le secteur privé, sauf dans un établissement d'enseignement à l'étranger, homologué ou non, mais le terme étranger s'entend au sens large : AEFE, MLF, SEFFECSA, COM, écoles européennes, CODOFIL, Programme Jules Verne, Andorre, Monaco, école partenaire... ces années sont comptées, quel que soit le statut (titulaire, non titulaire) ou le contrat (local, expatrié, résident). Ne sont pas pris en compte les années dans le cadre d'échanges poste à poste ou de CSN.*

Les dossiers non prioritaires ne font pas l'objet d'une instruction fine. Les candidats non prioritaires ne sont pas convoqués à l'entretien.

Principes généraux

- *ne pas résider dans le pays demandé*
- *ne pas déjà avoir été en poste dans la ville sollicitée depuis au moins 15 ans (détaché ou recruté local)*
- *pour poste de directeur, être directeur ou inscrit sur liste d'aptitude*
- *pour poste de formateur, être titulaire du CAFIMF/CAFIPMF*
- *avoir une expérience d'au moins trois ans dans la fonction demandée (en contradiction avec la règle des deux ans pour recrutement!)*
- *fournir un rapport d'inspection récent sur la fonction demandée ou un rapport d'activité ou un rapport de stage*
- *fournir justificatifs des compétences indiquées dans le profil, visés par le chef d'établissement, l'IEN ou le DASEN*
- *présenter obligatoirement une lettre de motivation ou un CV*
- *il ne sera pas proposé de poste double d'expatrié, le conjoint peut éventuellement être recruté en qualité de résident si un poste est vacant et en respectant l'ordre des priorités définies par l'Agence*
- *Les notes et échelons sont pris en compte à la date du 31 août de l'année précédant le recrutement*
- *Les candidats invités en entretien seront vus sur l'ensemble des postes correspondant à leur profil et à leurs vœux géographiques*
- *Il sera possible d'émettre des vœux sur 10 zones. Les candidats doivent choisir entre ces zones par ordre de préférence. Une 11ème proposition sera de dire "aucune zone demandée spécifiquement".*

Les règles ont fait l'objet d'un débat vif et animé avec le directeur adjoint: sur la règle qu'il trouve excessive des 15 ans empêchant le retour dans la même ville, ainsi que sur la possibilité d'avoir deux conjoints nommés sur des supports d'expatriés du même type dans la même ville, qu'il défend... Par pas de poste double proposé, il faut comprendre en fait que

l'obtention d'un poste d'expatrié ne donne aucune priorité au conjoint pour en obtenir un deuxième.

Bilan de la campagne du recrutement des expatriés pour la rentrée 2016

Les chiffres définitifs du recrutement

[voir aussi compte rendu de la CCPC du 4 mars sur notre site, rubrique « Partir »](#)

Postes supplémentaires à pourvoir après la CCPC du 4 mars: deux postes!

Le **départ du poste du directeur de Nairobi au Kenya a bien été effectif mais tardif**, finalement pourvu par un autre candidat de la liste de réserve que celui pressenti

- suite à demande de réintégration, **poste de directeur à pourvoir à Hong Kong**, pourvu par le candidat initialement prévu au Kenya
- suite à réussite au concours des personnels de direction, **poste à pourvoir à Tananarive**, pourvu par candidat liste de réserve

Liste de réserve bien utilisée

Sur la direction d'Antsirana, suite à mutation obtenue par le personnel recruté initialement, il a fallu recourir à trois reprises à des noms de la liste de réserve, le premier collègue ayant essuyé refus de détachement du Val D'Oise, et le deuxième collègue ayant accepté, puis refusé le poste.

Pour deux postes d'EMFE (Stanislas Montréal et Addis Abeba Ethiopie) les collègues pressentis ayant obtenu mutation, il a fallu aussi recruter sur liste de réserve.

Agrément des postes diplomatiques

Aucun refus d'agrément d'ambassade n'a été signalé

Postes à pourvoir (et pourvus) au final

- 33 postes de directeurs en mars (inclus le poste de Nairobi), plus deux nouveaux postes soit **35 postes de directeurs**
- **8 postes d'EMFE** (inchangé par rapport à mars)
- **2 postes de CPAIEN** (inchangé par rapport à mars)

45 postes d'expatriés

Répartition par sexe : encore un peu moins de parité...!

- 29 sont des hommes (64,44%)
- 16 sont des femmes (35,56%)

Un peu plus de détails...

Répartition H/F et France/étranger	Hommes	Femmes	France	Etranger tous réseaux et COM
Candidatures prioritaires (342)	152	190	2859	57

Entretiens (110)	61	50	77	34
Recrutés (45)	Hommes	Femmes	France	Etranger tous réseaux et COM
Directeurs (35)	22	13	22	13
CPAIEN (2)	2	0	1	1
EMFE (8)	5	3	5	3
Total (45)	29	16	28	17
Recrutés/candidatures prioritaires	64,44%	35,56%	62,22%	37,77%

[Encore plus de détails...](#)

France/étranger : du "turn over"!

Nombre d'années à l'étranger

- Aucune expérience : 19
- 1 à 5 ans : 7
- 6 à 10 ans : 11
- 11 à 15 ans : 8

Plus de 42% des recrutés n'ont aucune expérience à l'étranger, près du double des chiffres des années précédentes ce qui constitue pour le SNUipp un vrai progrès.

En outre, un premier contrat d'expatrié effectué ne représente plus un blanc-seing pour repartir à nouveau aux conditions très avantageuses que nous connaissons, puisque les deuxièmes contrats ne représentent que 26 % des postes proposés. Pour le SNUipp, là encore, il y a progrès.

Statut/origine des candidats recrutés

Sur les 28 candidats recrutés en France, 4 viennent des DOM, 3 de la Réunion et 1 de la Guadeloupe

Sur les 17 recrutés à l'étranger, on compte :

- 12 expatriés AEFE
- 2 résidents AEFE
- 2 détachés directs en établissement homologué
- 1 mise à disposition école européenne

Âge des collègues recrutés

- de 56 à 60 ans -> 3
- de 51 à 55 ans -> 9
- de 46 à 50 ans -> 14
- de 41 à 45 ans -> 11
- de 35 à 40 ans -> 5
- de 31 à 35 ans -> 3

Échelon des collègues recrutés

- HC 6: 1
- HC 5: 6

- 11ème: 1

- 10ème: 16
- 9ème: 10
- 8ème: 6
- 7ème: 4
- 5ème: 1